

Fiche 2 : Fosse toutes eaux

DÉFINITION

Une fosse septique est un ouvrage parfaitement étanche, destiné à la collecte des eaux usées provenant de l'habitation et assurant un prétraitement de ces eaux avant de les diriger vers le dispositif de traitement.

Elle joue le rôle :

- de rétention des matières solides et des déchets flottants, qui sont accumulés sous forme de boues au fond de la fosse ;
- de liquéfaction partielle des matières polluantes avant leur acheminement vers le système de traitement.

En aucun cas elle ne recueillera les eaux pluviales

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement de la fosse septique se fait en fonction du nombre de pièces principales pour les maisons d'habitation individuelle. Le nombre de pièces principales (PP) correspond à toutes les pièces de l'habitation, excepté les pièces de service telles que : toilettes, cuisine, salle de bain...

Nombre de pièces principales (PP)	Volume de la fosse toutes eaux
Jusqu'à 5 pièces principales	3 m ³
Par pièce supplémentaire (au-delà de 5)	+ 1 m ³

Note : Pour les autres projets (hors habitation individuelle), le dimensionnement se base sur le nombre d'équivalent habitant (eH) avec un volume utile de 0,5 m³ par eH.

SCHÉMA DE PRINCIPE

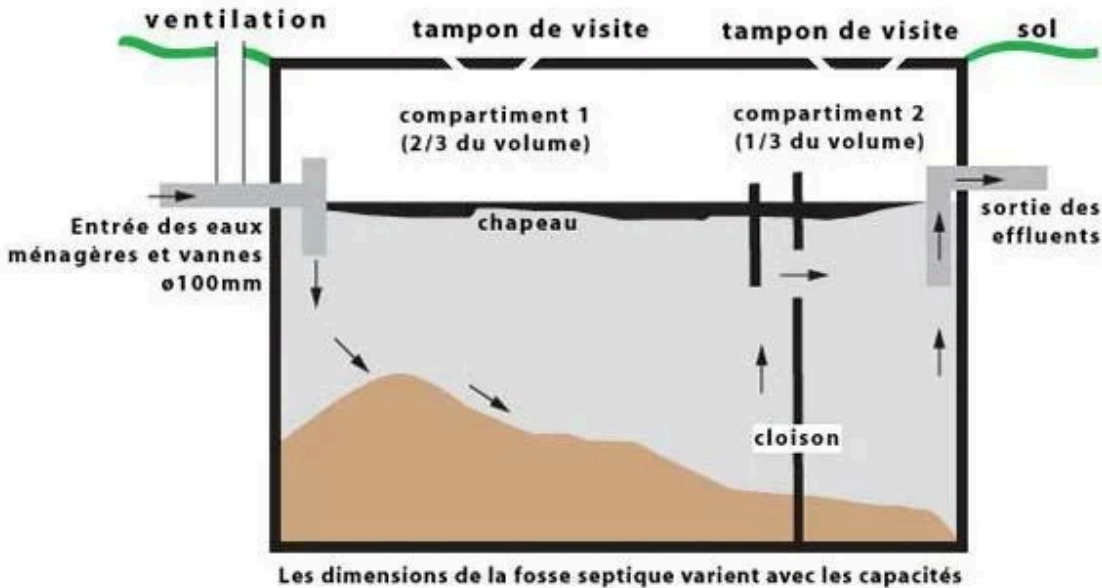


Schéma de principe d'une fosse septique (Source : Ministère de l'Environnement, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 1994, Assainissement des eaux usées pour les sites isolés en montagne)

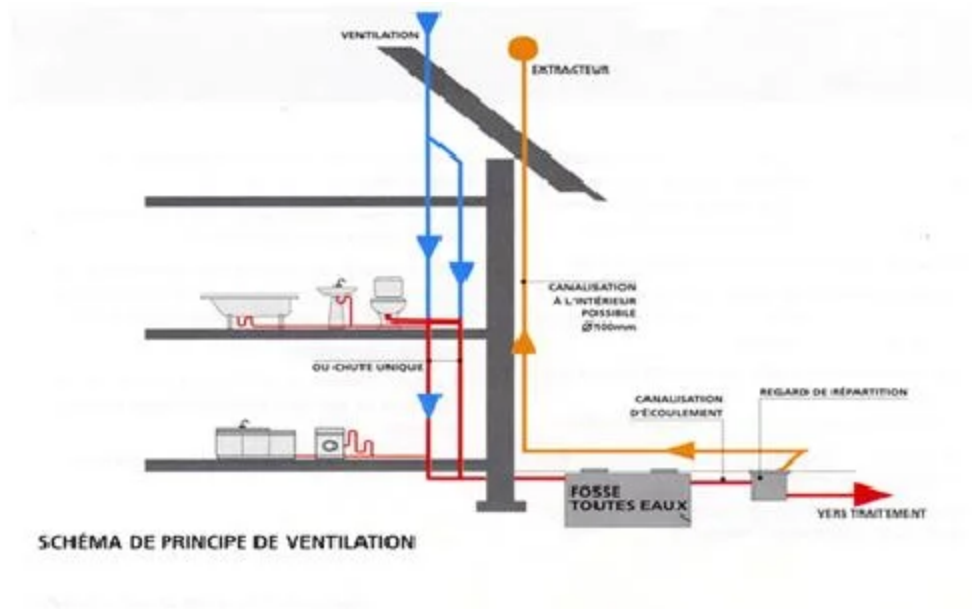
La fosse toutes eaux devra être implantée le plus près possible de l'habitation (**à moins de 10 m**) afin d'éviter les risques de colmatage par les graisses. Si la fosse est située à plus de 10 m, l'emploi d'un **bac à graisses** est obligatoire entre la sortie des eaux ménagères et la fosse.

Elle sera située à l'écart de toute charge roulante ou statique, restera accessible pour l'entretien et munie d'au moins un tampon de visite.

La hauteur d'eau conseillée sera de **1,20 m à 1,40 m**. La conduite d'amenée des eaux usées aura une pente comprise entre **2 % et 4 %**. Le niveau de l'entrée de la fosse sera impérativement plus haut que celui de la sortie.

La fosse doit reposer sur un lit de 10 cm de sable horizontal et compact. Le remblayage doit se faire par couches successives de sable, tout en remplissant la fosse d'eau simultanément pour équilibrer les pressions.

VENTILATION



Un dispositif de ventilation efficace est obligatoire et composé de :

- **Une ventilation primaire** : tuyau d'aération (entrée d'air) placé au-dessus de la toiture.
- **Une ventilation secondaire** : tuyau d'extraction des gaz en sortie de fosse, prolongé au-dessus de la toiture (extracteur statique ou éolien).

Les tuyaux d'aération et d'extraction doivent avoir un diamètre de **100 mm minimum**.

ENTRETIEN

La vidange de la fosse doit être effectuée au minimum **tous les 4 ans** par une entreprise agréée. Cet entretien permet :

- D'assurer la pérennité de votre dispositif d'assainissement non collectif (ANC).
- D'éviter le colmatage prématuré du système de traitement (épandage) dû au départ de boues et des flottants.